

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
**Séance du 09/03/2023**

Le 9 Mars 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la mairie sous la présidence de BAGLAN Jean-Claude, Maire

Présents : Mr BAGLAN Jean-Claude, Maire, Mmes : ADAM Caroline, ANGIER Chantal, AVENET Chantal, LANDRY Odile, PASQUIER Sophie, SERVANT Sylvie, MM : BRETON Jean-Marc, DROUAULT Jérémy, HOFMAN Emmanuel, HOUZE Fabien, PAPIN Pierre

Absent(s) : Mme BOUHOURS Marie-Agnès, MM : JAMONNEAU Alain, MAHIER Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PIRES Sophie à Mme SERVANT Sylvie, M. DETAIN Serge à Mr PAPIN Pierre

Invités :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- En exercice : 12

Date de la convocation : 03/03/2023

Date d'affichage : 03/03/2023

Mme ADAM Caroline a été nommée secrétaire de séance

Il donne lecture du procès-verbal du 09 février 2023 et demande aux membres de présenter leurs observations. Celui-ci n'ayant soulevé d'objection particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**- 2023 013 : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION D'AMENDE DE POLICE POUR L'ANNEE 2023 :**

Des travaux d'aménagements sont prévus en 2023 concernant la sécurité aux abords de l'école.

L'estimation des travaux s'élève à 16 000.00 € TTC

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention au taux maximum au titre de la répartition du produit des amendes de police 2023, pour permettre la réalisation de ces travaux et autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

***Transmission en préfecture le 13/03/2023***

***Publication le 13/03/2023***

**- 2023 014 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX :**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.53 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.31 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.95 %

CHARGE Monsieur le Maire

de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Transmission en préfecture le 13/03/2023**

**Publication le 13/03/2023**

**- 2023 015 : COMPTES DE GESTION DU TRESORIER 2022 :**

Les comptes de gestion :

- commune
- assainissement
- photovoltaïque

Correspondent en tous points aux comptes administratifs 2022.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

**Transmission en préfecture le 13/03/2023**

**Publication le 13/03/2023**

**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire évoque :

- Demande de podium et bâche par la Mairie de Neuillé-le-Lierre pour le 21 juin 2023.

Le conseil municipal décide de réduire de 50% les tarifs de location soit :  $150 + 150 : 2 = 150.00 \text{ €}$

- Demande de subvention du lycée du canton de Dammartin en Goële

Vu les faibles réponses aux questions posées le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention d'un montant demandé de 200.00 € pour l'utilisation des gymnases pour un enfant de la commune.

- Dossier ADAC

Monsieur le Maire informe que la collectivité va faire appel à l'ADAC pour monter un dossier pour l'extension de l'atelier communal, de la restauration du foyer des jeunes et la création de deux classes à l'étage au-dessus de la garderie.

- Rencontre avec Mr PAUMIER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER suite à notre rencontre du 23 février 2023 où il précise une attribution de subvention d'un montant de 62 500.00 € sur les travaux d'aménagement de la place.

Il précise également que Val Touraine Habitat mènera bien l'opération des six logements individuels au lieu-dit "Bec Sec".

-Dispositif EBOO

Monsieur le Maire présente le dossier sur le dispositif EBOO, mise à disposition d'un terrain avec éclairage pour l'atterrissage d'hélicoptères en tout temps de la journée.

Le conseil municipal demande qu'aucune prise en charge par la commune ne soit imputée sur les travaux. Une décision sera prise à la suite d'un complément d'information.

- Eclairage public

Mr Pierre PAPIN évoque l'éclairage public en périphérie de Château-Renault. Douze points lumineux sont actuellement alimentés par Château-Renault. Une convention devra être prise avec la détermination d'un coût à la charge d'Auzouer en Touraine. Nous attendons la convention qui sera prise par Château-Renault.

- Feux de forêt

Monsieur Pierre PAPIN a assisté à la réunion en Préfecture sur les feux de forêt suite à la sécheresse de 2022. Le règlement sur les feux de broussailles et de déchets va être revu pour les périodes de grande sécheresse.

- Chauffage salle des fêtes

Mme Chantal AVENET explique que le chauffage de la salle des fêtes dysfonctionne. Un audit a été fait le 08 mars par la société

ETT (Energie Transfert Thermique) qui a vendu le matériel. Un rapport sera envoyé à la mairie ainsi qu'un devis pour les pièces à changer.

- **Marché des Producteurs**

Mr Emmanuel HOFMAN informe que suite à la décision de l'Association du Marché Auzouérien (AMA), le marché des producteurs et artisans se tiendra désormais le deuxième dimanche de chaque mois. Le premier marché aura lieu le dimanche 12 mars de 10h à 13h.

- **Aménagement de la place de la Mairie**

Mme Chantal AVENET informe que suite à la mise en place d'un groupe de travail pour l'aménagement de la place de la mairie, les bus ne peuvent plus passer sur la place. De ce fait trois arrêts sont proposés : côté place du Général Leclerc, carrefour de la Pommelière et au niveau de l'école maternelle.

Un courrier sera adressé à la Région ainsi qu'au transporteur Transdev afin de les informer. Celui-ci a été lu en séance.

- **Vaincre la Mucoviscidose**

Mme Odile LANDRY donne lecture de la demande de Madame SAILLARD concernant la demande de mise à disposition de la salle pour une manifestation en lien avec l'association Vaincre la mucoviscidose. L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour mettre à disposition gracieusement la salle le 22 septembre pour l'organisation d'un loto.

- **Association "Feel'bachata"**

Mme Odile LANDRY présente la demande de l'association pour des cours de danse bachata et salsa. Le conseil municipal décide la mise à disposition de la petite salle les mercredis de 19h30 à 21h30 à compter de septembre 2023 et hors vacances scolaires.

Une soirée est prévue le samedi 10 juin 2023 pour présenter la discipline.

- **Association escalade**

Mme Odile LANDRY présente la demande de l'USR Escalade pour l'utilisation du mur d'escalade dans le gymnase. Nous ne pouvons répondre à la demande car il s'avère qu'à ce jour nous n'avons pas la validation de la société CBR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22:30 et le prochain Conseil Municipal est fixé au 06 avril 2023 à 20h00 à la mairie.

**REPERTOIRE DES DELIBERATIONS :**

- 2023\_013 : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION D'AMENDE DE POLICE POUR L'ANNEE 2023.
- 2023\_014 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX.
- 2023\_015 : COMPTES DE GESTION DU TRESORIER 2022.

Ont signé le registre les membres présents.

BAGLAN Jean-Claude	HOUZE Fabien	DETAÏN Serge	SERVANT Sylvie	LANDRY Odile
MAHIER Cyrille	BRETON Jean-Marc	PASQUIER Sophie	JAMONNEAU Alain	ANGIER Chantal
PAPIN Pierre	ADAM Caroline	DROUAULT Jérémy	HOFMAN Emmanuel	PIRES Sophie

BOUHOURS Marie-Agnès	AVENET Chantal			
-------------------------	----------------	--	--	--